



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO E-E59190

VALABLE JUSQU'AU 18/10/2024

ÉDITÉ LE 19/06/2024

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 03/07/1990

Forme juridique : SARL

Capital : 3 811

Registre du commerce ou répertoire des métiers : RM

Siret : 378 502 736 00010

Code NACE : 4322A

Numéro caisse de congés payés : 4035311-001

Assurance Responsabilité Travaux :

AXA FRANCE IARD 5116491704

Assurance Responsabilité Civile :

AXA FRANCE IARD 5116491704

Situation fiscale et sociale : A jour au 30/06/2022

Raison sociale : SARL ENTREPRISE BEUCHET

32 GRANDE RUE
70100 AUVET ET LA CHAPELOTTE

Téléphone : 03 84 32 31 79

Portable : 07 89 01 58 12

Site Internet :

E-mail : ent.beuchet@wanadoo.fr

Responsabilité légale :

BEUCHET LIONEL GÉRANT

Fax : 03 84 32 31 07

Effectif moyen : 7

Tranche de classification : EFF2A

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5133	Installation de chauffe-eau thermodynamique	30/09/2021
5221	Installation d'appareil de chauffage bois indépendant : poêle et insert	30/09/2021
5222	Installation de chauffage avec chaudière bois en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m ²	30/09/2021
5231	Installation de pompe à chaleur et groupe froid en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m ² Mention RGE	30/09/2021
8621	Efficacité énergétique - "Les pros de la performance énergétique®"	30/09/2021

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	01/01/2021
o Chaudière bois	01/01/2021
o Poêle ou insert bois	01/01/2021
o Pompe à chaleur : chauffage	01/01/2021
o Chauffe-Eau Thermodynamique	01/01/2021

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE
DU TITULAIRE

AGENCE
QUALIBAT

AGENCE DE BESANCON
ESPACE VALENTIN EST
VALPARC
10, RUE DE FRANCHE COMTE
25480 ECOLE VALENTIN

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.